Programme de formation

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES PHYSIQUES

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP IBC)

(Secteurs Industrie-Bâtiment-Bureaux-Commerce)

Mise à jour 12/2021

Réf PRPHYS01A

Compétence(s) visée(s)

- Devenir Acteur dans la prévention des risques liés à l'activité physique au sein de son établissement, pour soi-même et les autres salariés.

Objectifs de la formation

- Se positionner en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement ou entreprise en en comprenant les enjeux humains, et économiques.
- Caractériser l'activité physique et les risques dans sa situation de travail, son métier et les effets induits.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances du fonctionnement du corps humain.
- Détecter les risques d'atteinte à sa santé et les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique.
- Observer son propre travail pour identifier les actions génératrices de risques.
- Proposer des améliorations de sa situation de travail et les évaluer.
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant avec une efficacité maximale
-

Contenu

1. La Prévention : principes et effets

- Les coûts humains et financiers (directs et indirects) induits par les AT/MP
- Les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques, les dangers.
- Les rôles des acteurs de la prévention des risques.

2. L'activité physique dans sa situation de travail

- Leurs caractéristiques (Description avec la méthode ITAMAMI).
- Les principaux risques.
- Les causes d'exposition.
- Les accidents du travail liés à la manutention de charges.
- Les maladies professionnelles liées aux gestes et postures de travail.

3. Le corps humain : éléments d'anatomie, limites, pathologies et risques

- Les composantes de l'activité physique.
- Les atteintes du squelette (Muscles, tendons, ligaments)
- Les limites du corps humain (articulations, colonne vertébrale, membres supérieurs).
- Les pathologies liées à l'activité physique (TMS et autres atteintes physiques).
- Les facteurs aggravant les pathologies liées à l'activité physique (vibrations, efforts, maintien des postures, amplitudes extrêmes, répétitivité des mouvements, environnement physique, facteurs psychosociaux).

4. Les déterminants de l'activité physique : analyse de sa situation de travail

- Les risques d'atteinte à sa santé.
- Les éléments déterminant son activité physique.
- Les actions génératrices de risques dans son propre travail.
- Les causes des risques.

5. Les mesures de prévention et les améliorations de sa situation de travail

- Les 4 impératifs et les 9 principes généraux d'amélioration d'une situation de travail.
- Les effets d'une amélioration d'une situation de travail.
- Les principes de base : santé + sécurité + confort + bien-être.

Epreuve certificative 1

- Evaluation des techniques gestuelles PRAP IBC

Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse, des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés.

Epreuve certificative 2

- Evaluation : Analyse d'une situation de travail et proposition d'amélioration

Techniques gestuelles obligatoires en PRAP IBC :

- 4 techniques de manutention de charges transversales à tous les secteurs d'activité.
- au minimum 2 techniques gestuelles en adéquation avec la formation professionnelle du secteur d'activité des apprenants.

Public
L'ensemble du personnel

Pré-requis :
Engagement dans une démarche de prévention

Durée
2 jours, soit 14h (en présentiel)

Formateur(trice) pressenti(e)
Formateur(trice) PRAP IBC certifié(e)

Nombre de participants (intra)
De 2 à 10 personnes maximum

Matériel nécessaire
Aucun.

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques en pédagogie active
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Livret INRS dématérialisé fourni
- Ordinateur et vidéoprojecteur

Modalités et délai d'accès

- En intra : de 1 à 3 mois en moyenne (nous contacter)

TARIF

- En intra: Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?
Vous êtes en situation de handicap ?
Contactez-nous

06.09.08.02.20
contact@cjformation.com
www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
Présidente
Référente pédagogique et handicap

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

Avant
- Questionnaire de positionnement
- Tour de table de recueil des attentes

Pendant
- Evaluations formatives régulières par le formateur
- Evaluation sommative des connaissances à chaud
- Evaluation sommative de la qualité de la formation à chaud
- Délivrance d'un certifcat PRAP (Validité : 3 ans)

Après
- Bilan téléphonique avec le client
- Bilan téléphonique avec le formateur
- Evaluation du transfert des acquis et mesure d'impact (de 1 à 3 mois)

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».